## Formulaire de contrôle de jauge du Muscadet

Numéro de bateau :
Nom du bateau :
Nom du Propriétaire / Skipper :
Date :

Ce formulaire est destiné à vous aider à mieux appréhender les rêgles de jauge qui définissent la monotypie de notre série. Afin de vous permettre de vous présenter aux régates APM en règle, veuillez remplir les cases de ce formulaire à l'aide des mesures ou des contôles que vous aurez effectué sur votre bateau. Ne cherchez pas à inventer celles pour lesquelles vous n'avez pas l'équipement nécessaire (pesons, balance, décamètre ...) ne cherchez pas à compléter avec des données approximatives ou théoriques, laissez les cases blanches, nous vous fournirons les moyens "ad-hoc" lors de vos participations aux régates APM.

Afin de favoriser le respect des rêgles du jeu, lorsque vous viendrez participer aux régates APM, vous devrez présenter une copie mis à jours et signé sur l'honneur. - La commission de jauge de l'APM.

Article de								
référence	Désignation	Matériaux	Mini	Contrôle	Maxi	Skipper	Jaugeur	Observations
3.1	Coque						l	
3.1.1	Mesure de coque en mm				6 400			
3.1.3	Poids du bateau en kg	Bois	1 200		0 .00			
01110	Coque avec balcon avant et safran, mât avec ses gréements dormants et							
3.1.4	Poids correcteurs dans meuble cuis et T. à C.	Plomb	Oui / Non(1)	Poids :	kg			
3.2	Appendices		Cui / Iteli	1 . 0.00 .	9			
3.2.1	Quille							
0.2.1	Hauteur maximale (profondeur)		725		765			
Quillard	Mesure de corde A <sup>1</sup> / F <sup>1</sup>	Fonte	1 480		1 520			
	Mesure de corde A <sup>2</sup> / F <sup>2</sup>		1 400		1 440			
	Hauteur maximale (profondeur)		330		370			
Dériveur	Mesure de corde A <sup>1</sup> / F <sup>1</sup>	Fonte	2 260		2 300		1	
	Mesure de corde A <sup>2</sup> / F <sup>2</sup>		2 095		2 135			
3.2.3	Safran	ļ.					ļ	
-	Type de safran (Bois ou plastique ?)	Bois / Polyester <sup>(1)</sup>						
	Poids en kg		11					
	Profondeur: 940 mm (+ ou - 50 mm)		890		990			
	largeur : 280 mm (+ ou - 30 mm)	1	250		310			
	épaisseur : 32 mm (+ ou - 3 mm)	1	29		35			
3.3	Gréement						•	
3.3.1	Profil de mât							
	Type de mat (Alu ou Bois ?)							
	poids/mètre	Alu / Bois <sup>(1)</sup>	1,9 kg					
	Retreint ; interdit pour les mats alu - autorisé sur les mats bois			Oui / Non(1)				
3.3.2	Géométrie du mat							
	Hauteur maxi de l'axe de l'étai (/ au zéro) 7 750 +/- 10 mm)				7 760			
	Longueur (sommet du mat maxi 7 850 +/- 10 mm)				7 860			
	mesure du P (maxi 7 600 mm - partie inférieure de la bande sup)				7 600			
	Largeur des barres de flèches (mini 1500 mm)		1 500					
	Entre axe des cadènes de galhaubans (mini 840 mm)		840					
	Entre axe des cadènes de bas haubans (mini 800 mm)		800					
	Tangon : SPL (maxi 2 600 mm)	Alu / Bois (1)			2 600			
3.3.3	Bandes de jauge							
	Largeur des bandes - 25 mm - Couleurs Contrastés		25					
	Mât : P (maxi à 7 600 mm à partir du pont - partie inferieur de la bande)				7 600			
	Bome : E (maxi 2 700 mm - partie avant de la bande)				2 700			
3.3.4	Haubannage							
	Monotoron 1x19 - ø 4 mm	Inox	4 mm			·		

(1) Barrer la mention inutile

## Formulaire de contrôle de jauge du Muscadet

Article de référence	Désignation	Matériaux	Mini	Contrôle	Maxi	Skipper	Jaugeur	Observations
3.4	Plan de pont							
3.4.1	Equipement							
	2 winchs de 6 cm	Alu / Inox	6 cm					
	Balcon avant fixé dans les règles de l'art (controler les fixations)			Vis / Collage(1)				
	Capot de coffre arrière en bois	Bois		, and the second				
3.4.3	Filière		•					
	Ligne de vie	Cable / Sangle <sup>(1)</sup>		Oui / Non <sup>(1)</sup>				
3.4.4	Sangles de rappel équipiers (interdites sur le pont)							
3.5	Voiles							
3.5.1	Jauge des voiles							
	Voiles neuves (2 voiles neuves maximum par saison)				2			
		Voiles d'avant	/	į .	/			
	Voiles pour une saison (mémoriser ici leurs dimensions, leurs types)	Grand voile						
3.5.2	Numéros de voiles : MUS 000							
3.5.3	Nombre de voiles embarquées				5			
3.5.4	Grand Voile		!				ļ	
	P = Hauteur du guidant de GV mesuré sur le mat				6 850			
	E = Longueur de la bordure de grand voile mesuré sur la bome				2 700			
	MGM = 65 % de E	Yard <i>mini 170 g/m</i> <sup>2</sup>			1 755			
	MGU = 38 % de E				1 026			
3.5.5	Voiles d'avant							
	<b>Genois :</b> JL = Guindant d'une voile d'avar				7 950			
	LPG = Plus grande perpendiculaire mesurée entre le point d'écoute et le guindant				3 650			
	Voile de brise : JL = Guindant d'une voile d'avan	Yard mini 100 g/m²			7 950			
	LPG = Plus grande perpendiculaire mesurée entre le point d'écoute et le guindant				3 650			
	TMT: JL = Guindant d'une voile d'avan	Polyester, Dacron,	3 500		4 750			
	LPG = Plus grande perpendiculaire mesurée entre le point d'écoute et le guindant		1 000		1 600			
3.5.6	Spi	I.						
	SPL = Longueur du tangon	n I			2 600			
	SL = Guidant de spi	Nylon, Polyester			8 000			
	SMW = Plus grande largeur	- IIIIIII ZU U/III-			4 400			
3.6	Armement / équipement				. 100			
3.6.1	Catégorie de navigation (voir liste en annexe)	moins de 6 miles des cotes						
3.6.2	Equipements			ı			ı	
<b></b>	Moteur	Elect. / Thermique (1	13kg					
	Poids correcteurs en bouteilles d'eau non utilisable	Licot. / inemique		Poids :	kg			
	Assiettes, couverts, verres, une casserole		J 41 / 11011	3.33	1.9			
	Ligne de moullage d'une tenue mini de 1 500 kg							
	Lignes de vie / Fillières							
	1 Bouteille de muscadet / 1 ligne à maquereaux à l'arrivée							
(1) Barrer la mention								

ENGAGEMENT DU SKIPPER: Je soussigné:S	Skipper du Muscadet :
atteste sur l'honneur que :	
mon hateau est conforme aux plans d	de l'architecte Philippe Harlé

mon bateau est conforme aux plans de l'architecte Philippe Harlé mon bateau est conforme à la jauge de classe.

Fait le :......à.....à................. Signature